



**MAIRIE  
DE COMPEYRE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**séance du 18 octobre 2021 à 20h30**

12 présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la représentation de Mme le Maire (en tant que Déléguée Communautaire) et M. Montrozier (en tant que suppléant de Mme le Maire) pour la composition de la commission locale, pour le transfert de charges, de la Communauté de Communes de Millau.

A été voté à l'unanimité le complément pour le solde relatif à l'appel à cotisation de l'Ecole privée d'Aguessac.

Le conseil municipal a voté la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire) pour le cadre d'emploi des rédacteurs de Catégorie B de la filière administrative.

Le conseil municipal vote la délibération relative à l'achat à titre onéreux de la parcelle de Mme Alric au profit de la commune, pour la réalisation d'un parking à la sortie du village.

Le conseil municipal délègue à Mme Justa Antonanzas, les commissions suivantes :

- SIVOM petite Enfance
- Centre de loisirs 1 2 3 soleil

Charte zéro phyto :

- Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a voté la délibération relative à l'adhésion à la charte régionale « Objectif zéro phyto » et à l'adoption du cahier des charges, afin de s'engager en faveur de la réduction des pesticides. La commune a obtenu le niveau 3 en matière de suppression des désherbants et pesticides.

Questions diverses :

- Point SIVU scolaire du Lumençon
- Point RD en traverse
- Achat terrain
- Vitesse excessive dans le village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.